

gimenter Erlach, Stoppa, Salis und Pfyffer ausgehoben worden³, deren Bestände stetig erneuert werden mussten -] et les nouvelles leveés[! - 1673 sollte dann das Regiment Greder aufgestellt werden⁴ -] que SM.té pourra vous demander au prémier jour, et seroit il raisonnable qu'elle donnast des pensions pour avoir le reste et le rebut de la levée de Gennes, et oserois-je le faire ny le proposer à S.M.té Les allemands estoient encore il y a trois ou quatre jours dans les vilages entre Francfort [am Main] et H[e]idelberg [- das Ganze ist auf dem Hintergrund des Krieges, den Frankreich damals u.a. mit dem Röm. Reich, dem Kurfürstentum Brandenburg und Holland führte, zu sehen -]. Jls ont fait passer sur leur pont quelques partis pour battre le país de deçà le Rhin, mais le Corps n'a point encore fait mine de vouloir passer. Jl n'est que de ... [16000] à ... [20000] hommes [- dabei dürfte es sich um die vom Kurfürstentum Brandenburg Holland zur Verfügung gestellten Hilfstruppen gehandelt haben -], et l'on dit qu'ils atendent quelques troupes de renfort. J'ay appris tout cela d'un Cap.ne Suisse du Régiment d'herlac [=Erlach] fils du feu boursier de Berne [gemeint des Deutschseckelmeisters Abraham I. von Werdt] qui a passé par les quartiers des allemans et qui me vit hier en passant pour aller à Berne. Je suis ...".

1) s. Zurlaubiana AH 151/74

2) s. ebenda Anm. 7

3) s. Susane/L'infanterie V 300 Nrn. 1068ff. und 301 Nr. 1071

4) s. ebenda 301 Nr. 1078

Original - AH 151, 276-277 - Blatt 277^v leer

151/103

[1709]

A

SCHREIBEN¹ VON [HEINRICH DAMIAN LEONZ] ZURLAUBEN AN [MARIA JAKOBEA] ZURLAUBEN, [ALS WITWE VON ÄGID FRANZ ANDERMATT, VERHEIRATETE] ANDERMATT, ZUG

"J'ay esté tres mortiffie d'apprendre que vous esties incommodé des maux de teste qui vous ont empeché de me repondre a la lettre que j'ay eu l'honneur de vous ecrire il y a quelques jours; J'aime bien mieux de me voir privé de vos reponces, que de vous voir importuner[!]; lors que vous n'aves pas l'occasion favorable pour cela; ainsy vous me faires toujours plaisir Lorsque vous chercherés vos commodites; pour moy je ne me lasserai jamais de vous ecrire; pour veu, qu'apres que j'aurois eu l'honneur de vous en prier trois qua-

tre fois; vous m'exauciez a la fin en me donnant de vos cheres nouvelles, que j'attende[!] avec bien de l'impatience. vous ne scauriés croire, combien j'ay este surpris agreablement de l'arrivée de mon pere [des Zuger Stadt- und Amtrats, **Beat Jakob II.** Zurlauben] a so-
leure qui y venoit sans que j'en ay eu la moindre connoissance. vous aurés sans doutte appris comme il faut de mon pere ce qui regarde la pension [deren Abholer bzw. Austeiler in Stadt und Amt Zug **Beat Jakob II.** Zurlauben offenbar damals war] sans que je vous en donne de la connoissance, Je n'aime pas non plus de vous rapporter des mauvaises Nouvelles du moment qu'il n'y en a pas des bonnes. je n'ay aucune nouvelle a mander pour cette fois icy; mais aussitost qu'il y en aura; je vous en donnerois part. il faut que je vous communique bientost une affaire mais a condition que vous en dirés rien a qui que ce soit pour vous vous en donner avis et demander votre conseille. j'espere de recevoir bientost de vos cheres Nouvelles; et je vous souhaite une meilleure sante comme estant parfaitement ...".

1) s. auch Zurlaubiana AH 151/63

Original, Siegel zerbrochen - AH 151, 278-279 - Blatt 279^r leer

151/104

1732 Juli 26., Hermetschwil

A

SCHREIBEN VON [GARDELT.] B[EAT JAKOB] MEYER AN ABBÉ [BEAT JAKOB ANTON] "DE ZURLAUBEN", ZUG

"Nebst offerierung meiner geringen Diensten habe die Ehr Jhro wohl-
erwürden disere Zwey paquet, so mir mein herr hauptman [**Beat Franz Plazidus** Zurlauben] übergeben, durch den Murj botten Zu übersenden, wie auch anbey mich Jhnen Underthenigstens Zu entpfehlen Undt Zu Verbleiben avec tout le respect ...".

Original, mit Siegel

AH 151, 280 und 283 - Blatt 280^v und 283^r leer